

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Josianne Roy-Gazaille

<https://www.cadre21.org/membres/9a3b8a4347029a7817980ce0>

Date d'obtention : 2021-06-22 14:16:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un guide d'intervention uniformisé, nous permettant d'intervenir sous le même canevas, en collaboration avec les services de police et du DPCP et les écoles, afin d'aider les victimes de sextos. Cela permet aussi de sensibiliser les instigateurs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai exactement les étapes à suivre afin d'aider les élèves ainsi que les policiers dans leur intervention afin que la situation se règle rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Avoir une approche bienveillante auprès des élèves concernés par une telle situation. Aussi, je saurai poser les bonnes questions et accompagner les élèves de façon adéquate.